



03.85.46.16.63

chb@habitat-bourgogne.com  
www.habitat-bourgogne.com

- Périmètre du lotissement
- Bordure type P1
- Bordure type T2
- Chaussée
- Cheminement piéton
- Espace vert

VEGETATION

- Arbres à planter par le lotisseur
- Zone devant rester en pleine terre de 3 m
- Haies et arbres existants à conserver
- Haie obligatoire à la charge de l'acquéreur
- Haie obligatoire à la charge du lotisseur

ECLAIRAGE

- Eclairage

REGLEMENTAIRE

- Accès véhicule interdit
- Orientation obligatoire du plus grand faitage des bâtiments principaux à édifier
- Lots Libres
- Point de collecte OM pour tous les lots



NOTA

Les limites de propriété ne sont qu'indicatives, elles résultent de l'application sommaire du plan cadastral, elles n'ont pas encore fait l'objet d'un bornage contradictoire ni de demande d'alignement. Les éventuelles cotes ou contenances indiquées sont strictement indicatives.

Seuls les éléments visibles au moment des opérations de topographie sont représentés. Aucune recherche concernant les éléments souterrains n'a été effectuée. La représentation des réseaux enterrés est indicative et non exhaustive, elle résulte de l'application des plans de recensement des concessionnaires et des indications des propriétaires. Une confirmation par sondage sera nécessaire avant travaux.



Relevé topographique effectué en 09/2022  
complété en 07/2023  
Système de projection planimétrique : RGF 93 CC47  
Système d'altitude : NGF IGN 69

Plan établi le 2024-01-29  
Réf : CHE-23340-PAM.DWG